

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 29 août. — Enfin nous touchons au dénouement, quel qu'il puisse être : la licence de la presse est protégée ouvertement en faveur des écrivains de la contre-révolution ; on impose silence aux défenseurs des doctrines constitutionnelles.

Les journaux *O Portuguez* et *O Periodico dos Pobres* n'ont pas paru hier et aujourd'hui.

Il serait difficile de peindre l'irritation de la majorité de la nation, justement indignée de ce que sir W. A'Court, ambassadeur britannique, a constamment secondé et appuyé le funeste système qui nous a placés au bord de l'abîme, sans qu'il y eut moyen de l'éviter.

Il est néanmoins possible que la politique anglaise veuille faire jouer à Lisbonne une nouvelle journée de dupes. Les apparences sont actuellement, plus que jamais, contraires à la cause constitutionnelle. Veut-on nous ménager, après d'aussi cruelles angoisses, quelques déceptions ? Nous verrons bien sous peu, car les événements se précipitent, et la crise décisive doit être très-prochaine.

La princesse régente est rentrée avant-hier soir inopinément au palais d'Ajuda, à la suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire à l'ambassade anglaise, qui apportait la nouvelle de la nomination, par le roi don Pedro, de son frère don Miguel, comme son lieutenant en Portugal. La *Gazette officielle* est la seule feuille qui paraisse maintenant à Lisbonne.

On a publié avant hier un décret de la régente qui ordonne la dissolution de l'armée d'opération qui a été sous les ordres du comte de Villa-Flor.

(Constitutionnel.)

ANGLETERRE.

Londres, le 12 septembre. — On apprend que M. Wilmot Horton, remplacera M. Grant, comme vice-président du conseil de commerce. Par suite de cette nomination la place de sous-secrétaire d'état pour le département des colonies devient vacante.

M. Stanley, député pour Preston, remplace le très honorable R. Wilmot Horton comme sous-secrétaire des colonies.

Ces faits sont importants sous deux rapports ils prouvent que S. M., veut favoriser les membres du parti whig, qui l'ont soutenu quand la prérogative, la stabilité de son gouvernement étaient menacées, et ils démontrent en même temps l'accord qui règne entre les membres du cabinet, puisque M. Huskisson, chef des torys ministériels dans la chambre des communes, a choisi, pour la place de sous-secrétaire, un gentleman qui appartient à une des plus grandes familles whigs.

— On a reçu à Londres la nouvelle officielle que les Algériens capturent tous les navires portant le pavillon de Prusse et des villes anséatiques.

(Globe and Trav.)

— Nous avons reçu ce matin des nouvelles d'Alexandrie, du 22 juillet. Le capitaine Halmiton avait demandé une audience au Pacha, et le bruit s'était répandu qu'il avait la communication officielle des intentions des souverains alliés relativement à la Grèce, et qu'il avait représenté au pacha le danger auquel sa flotte serait exposée en passant dans la Morée; mais cette audience ne paraissait pas avoir interrompu les préparatifs militaires.

La flotte, selon tous les bruits, devait mettre à la voile dans la première semaine d'août, avec 6,000 hommes de débarquement : avec les transports, il devait y avoir 100 voiles.

— Voici les avis publiés à Lloyds, le 6 septembre : un navire de Newcastle a été abordé par une corvette algérienne, de 14 canons ; une autre corvette a été vue près le cap Saint-Vincent. Un corsaire de 12 canons a abordé un navire anglais près du détroit de Gibraltar, un navire anglais a été pillé par un corsaire algérien. Enfin, une grosse corvette a mis à la voile de Tripoli, et l'on pense qu'elle doit croiser sous pavillon algérien.

Par suite de ces avis, les primes d'assurances avaient augmenté.

— Le journal *Black Rock Gazette* (des États-Unis) du 8 août, annonce que le 8 septembre suivant une goëlette appelée *Michigan*, du port de 120 tonneaux, fera sa grande descente à travers les rapides, et franchira la cataracte du Niagara, spectacle qui n'a pas son pareil au monde. Toutes les précautions seront prises pour prévenir l'entrée de l'eau dans le *Michigan*.

La chute est de 150 à 160 pieds sur 600 de large ; le bruit de cette masse d'eau s'entend à 3 lieues de distance ; et comme le bassin dans lequel elle descend est extrêmement profond, on croit que la légèreté de la goëlette l'empêchera de toucher les rochers au fond. Elle sera remorquée par des bateaux jusqu'au commencement des rapides, afin de lui donner la direction la plus convenable ; elle aura à bord une quantité d'ours, de chiens, de chats, etc., et l'on croit que ces animaux supporteront le choc sans éprouver du mal.

TURQUIE.

Constantinople, le 22 août. — Les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de France, ont fait remettre, le 16 de ce mois, par leurs drogman à la Porte, le traité signé à Londres, le 6 juillet, accompagné de notes dans lesquelles est fixé le terme de quinze jours, pour l'acceptation des propositions y contenues. Lors de la remise, le reis-effendi demanda aux drogman s'ils connaissaient le contenu des pièces, à quoi ils répondirent négativement. Le reis-effendi les mit de côté sans en accuser la réception. Le terme ainsi réduit de 30 à 15 jours expire d'aujourd'hui en huit. On dit que sir Stratford Canning avait prié l'internonce autrichien, M. d'Oitenfels, de conseiller au divan d'accepter les propositions des trois puissances, mais que celui-ci s'y était refusé ; à une proposition conciliatoire du ministre de Prusse, le reis-effendi aurait répondu hier que l'*ultimatum* était une lettre de change à laquelle il ne serait pas fait honneur. Voilà l'état des choses, et l'on attend avec une inquiète curiosité le 31 août.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le *Moniteur* contient l'article suivant :

« Au moment où nous écrivons, les flottes combinées ont dû prendre position dans l'Archipel. Le rôle des diplomates semble terminé. Si celui des hommes de guerre commence, il sera plus court ; mais nous doutons fort qu'il commence.

« Tous les regards sont maintenant fixés sur Constantinople. On cherche à pénétrer dans le secret de ses conseils. Il ne serait pas impossible, à la rigueur, qu'il en sortit quelque réponse hautaine. Ainsi, à la veille de la bataille d'Ancyre, Bajazet insultait Tamerlan. Ainsi, à la veille de la bataille de Lépante, Occhiali et Ali-Perthau se disputaient à qui aurait D. Juan pour esclave. Ainsi, Cura-Mustapha promettait à ses janissaires le pillage de Vienne, en présence de Sobieski.

« Mais on a vu souvent aussi l'intérêt personnel dissiper ces bouillons de l'orgueil musulman, et plus d'une réparation a commencé par des bravades. Sans chercher des exemples dans les temps reculés, on sait tout ce que l'astuce du divan opposa tout récemment de résistance aux volontés de la Russie ; et tout ce que les négociateurs turcs montrèrent de souplesse aux conférences d'Akermann.

« Le caractère de la politique européenne est sans doute ce qui rassure le divan ; il se sent encouragé par la modération des souverains, à défier leur puissance. Comment n'a-t-il pas réfléchi que ce caractère tout chrétien ne pourrait se concilier avec l'extermination des chrétiens, que cette modération même donnait plus de poids à des témoignages de mécontentement, et que la force la plus à craindre, est celle qui s'est le plus longtemps contenue ?

« Il y regardera de plus près. Déjà l'Afrique ne lui appartient plus que de nom. Mais c'est encore beaucoup dans une crise, que cette souveraineté nominale : et il en a recueilli les fruits. A quoi tient-elle pourtant ? Ce que les Grecs ont osé par esprit de religion ou de vengeance, d'autres ne peuvent-ils l'oser par ambition ? S'est-il bien rendu compte des facilités qui peuvent tenter le pacha d'Égypte ? Et l'indépendance de l'Égypte une fois obtenue, pense-t-il que celle de la Syrie se ferait long-temps attendre ? Hors la Romélie, quel est celui de ses domaines d'Europe qu'il puisse vraiment considérer comme sien ? Hier on nous disait que l'Albanie était en armes ; on nous dira demain peut-être que la Thessalie a retrouvé un Ali-Pacha. Au milieu de ses fidélités chancelantes, de ses écroulements successifs, quand trois puissantes flottes opposent une barrière à tous les reuforts qu'il pourrait recevoir, quand une armée formidable sonde les gués du Pruth, et mesure les hauteurs du Balkan ; quel conseiller assez perfide et assez stupide lui inspirerait une audace qui rendrait son malheur même ridicule ? La Morée, l'Archipel...

pel sont perdus sans retour pour lui. Tout nous fait croire qu'il saura se résigner à cette nécessité; comme il s'est résigné à tant d'autres; qu'il mettra toute sa politique à reculer cette inévitable époque d'une plus profonde chute, que l'intervention des trois puissances alliées a pour but d'éloigner, et que précipiterait l'adoption de conseils insensés.»

FRANCE.

Paris, le 14 septembre. — M. Eynard vient de partir pour la Suisse.

— M. le comte Capo-d'Istria est attendu à Paris.

— Lady Cochrane est partie hier soir pour Londres. Dans un moment où le gouvernement anglais vient enfin de prendre un parti en faveur des Grecs, sa présence à Londres ne peut qu'être favorable à cette noble cause. En se rappelant que leur jeune et belle compatriote a fait elle-même tant de sacrifices au triomphe de la cause grecque, les anglais ne voudront pas qu'on les accuse de faire moins pour la Grèce que pour l'Amérique. Peut-être un nouvel emprunt s'ouvrira-t-il à des termes plus favorables. Espérons qu'il n'en sera pas de celui-ci comme du précédent, qui, sur 40 millions, n'a procuré que 4 millions effectifs à la Grèce. Lady Cochrane se propose de revenir à Paris avant de se rendre en Morée pour y rejoindre son mari, qu'elle a jusqu'ici accompagné sur toutes les mers et au milieu de tous les dangers. Il est probable qu'on profitera de son retour pour le nouveau concert que l'on se propose de donner en faveur des Grecs.

— M. Benjamin Constant est arrivé à Heidelberg.

— Nous tenons d'une source respectable, dit le *Phare*, qu'un parlementaire algérien est arrivé à Toulon pour faire des propositions.

— Un affreux incendie a eu lieu le 7 courant dans la commune de Vaulx-sous-Corbis, département de la Somme. Presque toutes les habitations, le mobilier, les bestiaux et la récolte ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à plus de 300,000 francs. Les malheureux habitans ne savent où aller se réfugier; ils sont dans la plus affreuse misère.

Cour d'assises du Var (Draguignan). — *Duel à coups de poings.*

La commune de la Gaude et celle de Saint-Jeannet sont situées à l'extrémité orientale du département du Var, et à un quart de lieue l'une de l'autre. Une rivalité immémoriale existe entre les habitans des deux communes. La force physique paraît un avantage réel, une grande faveur de la nature aux hommes de la campagne accoutumés à des travaux grossiers. Il n'est que trop ordinaire de voir les habitans d'un petit village tirer une espèce de vanité de ce qu'il renferme dans son sein des hommes plus robustes et plus vigoureux que ceux du village voisin. Cela se conçoit. Plus l'homme est rapproché de la nature, et plus il attache de l'importance à la force physique, qui était dans l'origine le droit du plus fort.

Ainsi, on avait vu à diverses reprises des habitans de Saint-Jeannet provoquer à des combats singuliers plusieurs jeunes gens de la Gaude. C'est la lutte ou le pugilat, que l'on préférerait à tout autre genre de combat.

Le 15 mars 1827, Victor Clary, cultivateur de Saint-Jeannet, était occupé avec son frère à tailler la vigne. Des jeunes gens de la Gaude travaillaient à quelques pas de là dans la propriété de César Garbier. Plusieurs habitans des deux communes se trouvaient dispersés dans leurs propriétés, et à portée d'entendre divers propos injurieux adressés par les jeunes gens de la Gaude à Victor Clary, et les réponses de celui-ci. L'amour propre de Clary avait été blessé dans la matinée il voulut à son tour jeter du ridicule sur les jeunes gens de la Gaude. Vers les trois heures de l'après-midi, Clary disait à ces derniers: « On voit bien que vous avez bu tout votre vin. Les habitans de la Gaude n'ont du courage que lorsque les vapeurs du vin échauffent leur tête; aussi m'a-t-on toujours dit qu'ils étaient des lâches. » — « Cesse de nous outrager, dit d'une voix forte un des ouvriers de Garbier, ou bien, si tu continues sur ce ton de jactance et de persiflage, je te prouverai que les jeunes gens de la Gaude ont encore du sang dans les veines. »

Clary répond qu'il est sans peur, et qu'il brave à son tour ces menaces; que du reste, celui qui a pris la parole peut monter; qu'il est prêt à mesurer ses forces avec lui, et à prouver que les gens de la Gaude mordront la poussière, quand ils voudront se battre avec les habitans de Saint-Jeannet. — « Si tu as tant de confiance dans ton courage et dans tes forces, descends ici, s'écriait César Ardisson, de la Gaude, qui travaillait dans la propriété de Garbier et qui déjà avait pris la parole, descends, et nous verrons si les habitans de Saint-Jeannet soutiennent par leurs actions les propos inconsidérés qui sortent de leur bouche. »

Une vive discussion s'engage entre César Ardisson et Victor Clary; tous les deux s'avancent jusques au bord d'un chemin public. Clary ne veut pas sortir de sa propriété. Ardisson refuse de se rendre dans la propriété de Clary. On convient de se battre sur le chemin. Quitte ta serpette, dit Ardisson à Clary, je suis sans armes, et tu ne dois avoir aucun avantage sur moi. Clary hésite; cependant il quitte sa serpette, et descend sur le chemin.

Plusieurs personnes contemplant les combattans. Tous les deux sont jeunes, forts et vigoureux. Les habitans de la Gaude font des vœux pour Ardisson, et ceux de Saint-Jeannet

pour Victor Clary. On aurait dit (s'il est toutefois permis de comparer les petites choses aux grandes), qu'Ardisson était l'*Horace* de la Gaude, et Victor Clary le *Curiace* de Saint-Jeannet.

Les combattans se mesurent des yeux, et tout à-coup ils se saisissent mutuellement. Les deux corps sont enlacés; ils se balancent de leurs poids; mais bientôt ils tombent tous les deux au-dessous d'un mur, ils se relèvent et tombent de nouveau; l'issue de cette lutte paraissait bien incertaine lorsque Victor Clary embarrasse son pied dans un cep de vigne et glisse sur le terrain encore humide. Clary, en homme adroit, veut tirer avantage de sa position; il place sa tête sur le ventre de César Ardisson, relève le pied droit de ce dernier, et cherche en le poussant avec ses deux mains à lui faire perdre l'équilibre et à le renverser; mais Ardisson se laisse tomber de tout le poids de son corps sur la tête de Victor Clary, on entend le bruit confus d'un os qui se brise; Clary pousse un cri, Ardisson recule et abandonne son adversaire.

Tous les spectateurs s'approchent aussitôt et donnent à Clary des soins, hélas! impuissans. La troisième vertèbre avait été brisée, et tous les membres de ce malheureux étaient paralysés. Il ne conservait plus que l'usage de la parole. Ardisson paraissait interdit: « C'est un malheur, disait-il, j'aurais pu succomber comme lui!... — Je ne verrai donc plus mon vieux père, s'écriait Clary, moi qui l'aime tant, moi qui devais consoler sa vieillesse... Dites-lui bien que la mort ne me paraît affreuse que parce que je ne le serrerais plus dans mes bras, et que je ne pourrai pas lui faire oublier la perte de ma mère... Mourir à vingt-six ans! répétait plusieurs fois cet infortuné jeune homme.

Ces cris arrachaient des larmes à tous ceux qui l'entouraient. Ardisson prit la fuite; quelques habitans de Saint-Jeannet allaient s'emparer de lui et le livrer à la justice, lorsque Ardisson se jeta à la nage dans le Var et le traversa. Un employé des douanes tira un coup de fusil sur lui et heureusement il ne l'atteignit pas. Ardisson ne tarda pas à être saisi sur le territoire Sarde; il fut conduit à Grasse, puis dans la maison d'arrêt de Draguignan, et il a comparu devant la Cour présidée par M. Roudier, conseiller à la Cour royale d'Aix.

César Ardisson est âgé de 25 ans, sa taille est de cinq pieds quatre pouces; sa poitrine est large, ses bras sont gros et nerveux; les formes de son corps annoncent un athlète vigoureux. Des larmes coulent de temps en temps sur ses joues. Il manifeste les regrets les plus vifs sur le résultat du déplorable événement du 15 mars.

Quelques témoins de Saint-Jeannet prétendaient qu'après la chute de Clary l'accusé avait fortement pressé avec ses deux mains le cou de son adversaire et que cette pression avait seule occasionné la mort. Il résultait, au contraire, de la déposition des témoins de la Gaude qu'Ardisson avait abandonné Clary au premier cri que poussa ce dernier et qu'il n'avait point pressé son cou.

Les débats de cette cause affligeante ont duré pendant deux jours.

L'accusation a été soutenue par M. Luce, substitut de M. le procureur du Roi.

M^e Paul Emmanuel a présenté la défense d'Ardisson. Il a prétendu en premier lieu que l'homicide était involontaire, et en second lieu, que s'agissant d'un duel, il ne pouvait y avoir ni crime ni délit dans le fait imputé à l'accusé.

Ardisson a été acquitté.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 17 SEPTEMBRE.

Avant-hier le prince Frédéric des Pays-Bas, parti de Tarnobouk, a traversé Anvers à quatre heures moins un quart, se rendant au château de Laeken, où S. A. R. est arrivée à huit heures.

— Ensuite d'une disposition de M. le référendaire inspecteur-général, chargé de l'administration de l'industrie nationale, les artistes vétérinaires ne devront plus, à l'avenir, dans les cas ordinaires, être présens à l'abattage des animaux atteints de maladie contagieuse. Cette opération est une mesure de police dont l'exécution appartient à l'autorité locale, qui peut la confier, soit au garde-champêtre, soit à un des membres de ladite autorité, sans occasionner des frais au fonds de l'agriculture.

— Les bulletins de suffrages pour le remplacement des membres sortant du collège électoral de la ville de Luxembourg en 1827, ont été retirés le 14 de ce mois, au domicile des habitans ayant droit de voter. (*Journal de Luxembourg*.)

— Un habitant de la rue des Clarisses nous écrit que dans la nuit du 14 au 15 courant, on s'est amusé à briser les vitres d'un de ses voisins et qu'après ce bel exploit on a pris immédiatement la fuite. Nous connaissons d'autres quartiers de la ville où les mêmes excès se sont récemment commis. Nous livrons ces faits à la publicité afin d'exciter l'attention de la police sur un genre de désordre qui ne peut-être que le fruit de l'ivresse ou de la plus sottise méchanceté.

— Le comité central philhellénique de Luxembourg vient d'adresser à MM. André et Cottier, banquiers à Paris, par l'intermédiaire de M. Ferdinand Pescatore, négociant à Luxembourg, la somme de six cents florins, produit des versements et souscriptions recueillies par les comités particuliers du Grand Duché.

— Samedi dernier vers midi, un enfant du sexe masculin, âgé de deux ans, a été retiré sans vie d'une citerne où une servante avait puisé de l'eau et qu'elle avait eu la négligence de laisser ouverte.

ART DE GUÉRIR. — Cumulation dans les campagnes de l'état de médecin et de pharmacien.

Nous extrayons d'une lettre qui nous est adressée et qui est revêtue de la signature d'un docteur en médecine, le passage suivant :

« La loi qui permet aux officiers de santé du plat-pays la vente des médicaments, est plus qu'une injustice envers les pharmaciens; c'est encore une véritable calamité pour les crédules habitans des campagnes.

« La lettre que je vous transmets, et que vous ferez bien d'imprimer littéralement, est un exemple, entre mille, des concussions dont elle est la source. Le malheureux auquel elle est adressée a dépensé 200 florins pour salaire, et pour prix des bouteilles que l'officier de santé lui vendait au prix de 8 florins; heureux encore si l'ineurabilité de sa maladie n'en était pas devenue le résultat. »

Voici la lettre en question :

N^o 4009. Monsieur A. H.
Vous prendrez à toute les matinée trois pilles, de drogeuse, vous prendrez a les deux heures une ecuilliere, vous continuera a votre regimen comme a l'ordinaire, esepée d'ouquine taite etc.

En esperant de donnéz votre gerison parfaitement, mais vous d'everai continuée a drogeus.

J'ai recû 8 So.
Monsieur armes vous du courage né souyez jamais melancolie, ni tris d'hummeure.

Vous priant d'agrez mes salutations,
H. H.
officier de santé, à B. L.

Vous mette sito 20 sansouiles, etc.

L'abonné qui nous adresse ces observations et ce bizarre document se plaint vivement du peu d'activité des commissions médicales. Des investigations sévères dans les pharmacies des campagnes peuvent seules, dit-il, prévenir les abus dont il signale l'exemple que nous venons de rapporter. Nous croyons aussi que puisque c'est en vertu de l'autorisation de ces commissions que les officiers de santé et les pharmaciens exercent leur état dans le Plat-Pays, c'est pour elles un devoir de surveiller leurs opérations.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La voyageur dans le royaume des Pays-Bas, suivi d'un itinéraire des postes. Bruxelles — Berthot.

Depuis notre nouvelle organisation politique, la Belgique s'est peu fait remarquer par ses productions littéraires. Ses presses n'ont guère été occupées qu'à reproduire des ouvrages étrangers. Va-t-elle sortir de cet engourdissement? On est porté à le croire; en peu de mois, nous avons vu se succéder diverses publications qui semblent signaler un reveil favorable à notre littérature. *L'histoire littéraire* du royaume, par M. Lebrocqy, *le Guaux de Mer, le Résumé de l'histoire de la Belgique*, les travaux statistiques de MM. Smits et Quetelet, *La vie du Roi, le voyageur dans le royaume des Pays-Bas*, attestent chez nos écrivains une disposition à ramener l'attention sur nous, disposition bonne à encourager et dont, par cela même, il ne faut pas juger trop sévèrement les premiers fruits. *Le voyageur dans le royaume des Pays Bas*, dont M. J. Gauthier, avocat à Bruxelles est l'auteur, nous a paru offrir de l'intérêt sous le double rapport de l'histoire et de la statistique. Un examen plus approfondi nous permettra d'apprécier l'exactitude des détails que renferme ce livre. En attendant nous sommes forcés de reconnaître que l'auteur est tombé dans quelques erreurs assez graves à l'égard de notre province, il place à Liège une société de littérature française, une autre pour la propagation de la langue nationale, (l'auteur veut dire sans doute la langue hollandaise, car la langue nationale dans la presque totalité de la province de Liège est le français, qu'on y parle de tems immémorial). Si ces deux sociétés existent, il faut convenir qu'elles ont vécu jusqu'à présent très incognito, car nous n'en avons jamais entendu parler. M. Gauthier fait en outre communiquer Liège et Chaudfontaine par une barque placée sur la Vesdre; il donne 400 habitans à Herstal; c'est se tromper de plus de 9 dixièmes. Nous ne sachions pas non plus qu'on fabrique du zinc à Huy. Il serait fâcheux qu'on eût beaucoup d'inexactitudes de ce genre à relever dans un ouvrage dont le sujet et le but présentent beaucoup d'intérêt et d'utilité.

M. Lemarié a donné à ses souscripteurs, pour septième livraison des œuvres complètes de Walter-Scott, les tomes 4 et 5 de la *Vie de Napoléon* et le tome 3 de *Rob-Roy*. Outre des notes nouvelles, surtout pour le *Quentin Durward*, dont la scène, comme on sait, se passe presque toute dans notre pays, la traduction des passages en langues étrangères cités dans le texte, et des tables de matières qui ne sont annoncées ni dans les éditions de Paris ni dans celle de Bruxelles, l'éditeur donne des notes particulières sur la *Vie de Napoléon* en réponse à plusieurs assertions de l'auteur.

Le dernier ouvrage de Walter Scott est l'objet de vives attaques de la part des journaux même les plus indépendans et les plus étrangers aux petites haines de parti ou de nation. Mais on annonce une nouvelle édition considérablement modifiée, et il serait consolant pour les admirateurs du génie de Scott de n'y point retrouver ces écarts d'une haine aveugle et étroite qui, de l'aven général, déparent la *Vie de Napoléon*.

Nous avons parlé dans le tems du *Rob-Roy*, dont le dernier volume appartient à la livraison qui a paru récemment. Nous ne reviendrons pas sur cet ouvrage qui abonde en scènes originales et terribles et que tout le monde a dû lire.

Il paraît que le style affiche a ses règles particulières, et que quelques directeurs des théâtres en France en possèdent tous les secrets. Dernièrement nous avons donné un échantillon de la manière du directeur de la troupe d'Orléans, à propos de la première représentation du terrible et bizarre mélodrame *Trente ans d'un Joueur*. Cette annonce, certes avait du bon. Mais en voici une autre qu'on lisait dernièrement sur les murs de la ville d'Angers, où Mlle. Georges devait jouer *Sémiramis*; c'est, nous semble-t-il, le nec plus ultrà du genre.

Messieurs et mesdames, j'ose espérer que vous daignerez venir encourager nos efforts par un tribut d'admiration en faveur de la plus belle femme de l'Europe, telle qu'il n'en existe aucune autre, dans toute la pompe de son éclat. Elève de Talma de Mlle. Raucourt, et surtout de la bienfaisante nature. En venant admirer Mlle. Georges, vous verrez à la fois la nature, Raucourt et Talma. Dans le beau rôle de *Sémiramis*, de Voltaire, elle paraîtra avec cent mille écus de diamans; tous les diamans qu'elle porte dans la tragédie sont en fin.

Comédiens anglais,

Les journaux de Paris rendent compte des représentations des comédiens anglais à la salle de l'Odéon. Il faut absolument, dit un de ces journaux, que nos acteurs, et c'est déjà l'avis de Mlle. Mars, empruntent aux anglais l'usage commode et raisonnable de se tenir sur la scène comme on se tient dans un salon. Chez nous quand cinq ou six personnages se trouvent à la fois sur le théâtre, ces personnages forment un demi cercle devant la rampe, et trop souvent celui qui ne parle pas regarde dans les loges, ce qui détruit toute espèce d'illusion. En Angleterre, les acteurs vont et viennent sur la scène. Quand ils ne doivent point prendre part à la conversation, ils se retirent au fond du théâtre, ils font enfin ce qu'on fait dans tous les salons de Paris et de Londres. Mais par une contradiction bien bizarre, ces mêmes acteurs qui ne se font aucun scrupule de tourner plusieurs fois le dos au public dans le cours d'une scène, attachent une grande importance à ne rentrer dans la coulisse qu'en faisant face au parterre, ce qui les oblige à marcher à reculons de la manière la plus ridicule. Ils ne savent pas, en un mot, faire, ce qu'on appelle au théâtre, une sortie. C'est un art dans lequel nos comédiens excellent. Les anglais, sous ce rapport, doivent prendre des leçons d'eux. Mais nous insistons pour que sur la scène française, nos comédiens cessent de faire, pour ainsi dire, espalier. Qu'ils marchent librement, que l'un passe devant l'autre quand la situation l'exige, et que la même vérité qu'ils mettent dans leur débit, dans leurs costumes, se retrouve dans leurs habitudes, dans leurs manières. C'est ce que Talma n'a cessé de demander pendant 30 ans.

On a souvent dit que l'Angleterre offrait à l'observateur le singulier mélange d'une extrême civilisation et d'un reste de barbarie. Ce mélange frappe nos yeux dans leur théâtre. Les acteurs, en général, sont très naturels dans la comédie surtout, car dans la tragédie ils déclament avec trop d'emphase, mais leurs costumes tragiques sont très ridicules. John Kemble, qu'on regarde comme le réformateur de la scène anglaise, n'a pas fait une révolution aussi complète que celle que nous devons à Talma. Ces deux grands artistes ont cessé de vivre. John Kemble est mort à Lausanne il y a trois ans. Ils se sont vus pour la dernière fois en 1817, lorsque Talma fit un voyage à Londres.

A MM. les souscripteurs aux *Leçons sur la Mécanique et les Machines*, par M. G. Dandelin.

M. le professeur Dandelin, avant de partir pour l'Angleterre, m'a prié de suspendre l'impression de son ouvrage, pour qu'à son retour il pût y joindre encore à tems les documens nouveaux qu'il se propose de recueillir dans cette patrie de la mécanique et des arts industriels; quoique j'éprouve du regret de ralentir ainsi mes livraisons, j'espère pourtant qu'on voudra bien ne pas s'impatienter d'un retard, qui, ayant pour but la perfection de l'ouvrage, tournera par la même à l'avantage de MM. les souscripteurs.

Liège, le 17 septembre 1827. H. DESSAIN, éditeur. (45)

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 14 sept. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 101 fr. 70 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 72 70. — Action de la banque, 2020 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Etat, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 14 septembre. — Dette active, 53 3/4 1116. Id. différée 15164. Bil de change, 18 1/8. Synd., 4 1/2 d'int., 71 7/8. Rente reimb., 2 1/2 d'int., 89 3/8. Act. soc. de comm. 87 7/8 514.

BOURSE D'ANVERS du 15 septembre.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	pair	A	
Dette act.	54	Londres	12 05	P 12	A 11 95
Différée		Paris	47 516	47	A 46 718
Obl. du S.		Francf	35 518	A 35 1/2	A
Act. S. C.	87 1/2	Hamb	34 1316	A 34 5/8	A 35 3/8

TEMPÉRATURE du 17 septemb. — A 8 heures du matin, 12 degrés, à une heure, 16 degrés

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu hier un fichu de crep, dans les environs de la Salle du Spectacle. Récompense à la personne qui le remettra au n. 617 bis, rue du Pot d'Or. (47)

Les personnes qui desiront passer l'hiver à Spa, peuvent trouver des appartemens garnis, avec cuisine, écuries et remises au grand Hôtel.

S'adresser audit hôtel, on à Liège au pied de la Haute-Sauvinière, vis-à-vis de la Salle du Spectacle n. 40. (46)

() La commission administrative des hospice civils de Liège informe Messieurs les concurrens pour la chaire de pharmacie à établir à l'hospice de Bavière en cette ville, que le concours est fixé au 15 octobre prochain, à 3 heures de relevée, à l'amphithéâtre de L'université.

On cherche un ouvrier apprenti jardinier fleuriste, chez Malaise à Liège, faubourg Vivegnis n. 280. (43)

Vente pour sortir de l'indivision.

Le jeudi 27 du présent mois de septembre, à 2 heures de relevée, les enfans et représentans de feu Sr. Winand Goer et de la dame Beatrix Delhez, son épouse, feront procéder par le notaire Goor, en sa demeure à Henri-Chapelle, à la licitation aux enchères publiques d'une belle ferme patrimoniale, située à Ruyf, sous les communes de Henri-Chapelle, Wellkenraed et Lontzen, en face des châteaux de Ruyf et Beulen, dans une situation très agréable, ayant une avenue à travers de ses fonds à la chaussée d'Enpen, une autre très rapprochée à la grande chaussée de Henri-Chapelle à Aix-la-Chapelle.

Cette ferme est composée d'une maison de fermier, fournil, écuries, étables de vaches et cochons, grange, quartier pour le maître ne formant qu'un corps de bâtiment en bon état, le tout dans la même cour, fermée à porte cochère, deux jardins légumiers près des bâtimens, avec les biens foncls en dépendans, contenant en total 22 bonniers en prairies de très bonne espèce qui se joignent pour la plupart.

A des conditions avantageuses pour l'acquéreur, à voir chez ledit notaire. (16)

Le 26 septembre, à dix heures de relevée, il sera vendu aux enchères, au rivage du quai d'Avroy, vis-à-vis des Augustins, deux bateaux en bon état, l'un de la capacité de 40 tonneaux et l'autre de 34. (534)

() ADJUDICATION SUR LICITATION.

La vente des maisons, bâtimens et jardins, situés à Vivegnis, canton de Glons, sur la chaussée d'Opeye, n'ayant pas eu lieu le huit, se fera définitivement et sans remise le 28 septembre à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire Delvaux, résidant place Verte à Liège.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce. S'adresser sur la Batte, n. 1078.

Mariages 4, savoir; entre

Le fabricant de bas de Troyes, même maison à Bruxelles, rue des Sols n. 648, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a reçu de nouveaux assortimens en bas de coton blanc écri à jours et unis, bas d'hommes et chaussettes en toutes couleurs, bas d'enfans de toute qualité, bonnets de coton blancs et couleurs bas gris et noirs bien teints, bas de laine tricottés et lissés en noir et en couleurs, jupons et gilets tricottés en laine et en coton, robes d'enfans le tout au prix de fabrique. Assortiment de fichus, cravates de soie noire et autres, quantité d'étoffes, pour robes, à bon compte.

Il est déballé place de la Comédie n. 783. (23)

Un marchand bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

A louer, pour le terme de 3 ans, à partir du 1er janvier 1828, une maison composée de six pièces, cave, grenier, cour, fournil, écurie et remise, avec jardin, pré, terre et bois, le tout contenant deux bonniers environ, située à Louveigné, sur la grande route de Liège à Spa.

On fera telles réparations et changemens que l'état de l'amateur exigera. S'adresser au notaire Keppenne, à Esneux. (32)

509) A louer pour en jouir le 15 avril 1828, une bonne ferme dont les bâtimens sont réparés à neuf, avec un jardin et six prairies, contenant neuf bonniers des Pays-Bas ou environ, formant un même ensemble, située dans la commune de Battice, en lieu dit aux maisons de bois, près de la Chapelle, occupée par Jean-Joseph Fayen. S'adresser au notaire de Befve, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Une demoiselle pour un commerce de modes, peut se présenter n. 11, Pont-d'Isle (982)

(522) Le jeudi 25 octobre 1827, deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude à Liège du notaire Keppenne, une maison située sur le quai des Carmes à Jemeppe, en face du château de Seraing, cotée 271 bâtie à neuf et dans le meilleur goût, composée d'un salon, place à manger, cabinet, cuisine, et vestibule au rez de chaussée, huit pièces au premier et deuxième étage, deux vastes greniers, grande cour, pompe à l'eau, citerne, deux caves, fournil, buanderie avec chaudière, et trente perches et demi de jardin et prairie garnis d'arbres à fruit de la meilleure qualité.

S'adresser pour les conditions audit notaire avec lequel on pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

à Deribaucourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes louis légers et toutes monnaies quelconques.

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. (975)

Dépot considérable de toiles, batistes et linge de table ouvré et damassé, à prix fixe, chez D. BEXNE, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Isle.

Toiles, nouveau blanc, 413 la pièce pour 12 chemises, depuis 30 jusqu'à 180 florins des Pays-Bas; 414 pour oreillers depuis 60 cents jusqu'à 2 florins l'aune; 414 ordinaires, depuis 30 jusqu'à 50 cents l'aune; 514, 614 et 714 de tous prix; 413 en noire, ardoise et écri pour doublure, depuis 35 jusqu'à 75 cents l'aune; mouchoirs à bords blanc et de couleur, depuis 30 cents jusqu'à 2 florins le mouchoir.

Batistes, 413 pour chemises et pour cravattes, depuis 3 jusqu'à 7 fl. des P.-B. l'aune; 918 pour garnir, depuis 1 fl. 25 jusqu'à 9 florins l'aune; mouchoirs depuis 1 jusqu'à 2 fl. 75 c. le mouchoir.

Linge ouvré, service de 12 couverts avec nappe, depuis 18 jusqu'à 34 fl. des P.-B. le service; essuie mains depuis 35 jusqu'à 50 cents l'aune.

Linge damassé à dessins riches. Le service de douze couverts avec nappe, depuis 40 jusqu'à 71 florins des Pays-Bas le service; idem de 18 couverts, depuis 77 jusqu'à 140 florins le service; idem de 24 couverts, depuis 100 jusqu'à 157 florins le service; idem de 36 couverts à 250 florins le service; essuie-mains depuis 3 jusqu'à 3 florins 75 l'essuie-mains; et nappes à thé en blanc et en écri, depuis 13 jusqu'à 24 florins la nappe. (5)

BEAUX PEUPLIERS A VENDRE.

Mardi 25 septembre 1827, à dix heures du matin, M. le baron Dewal de Baronville, fera vendre en vente publique et aux pieds des arbres, quantité de très beaux peupliers, bordant sa prairie dite des Réservoirs, audit Baronville, dont plusieurs ont deux aunes et demi de tour.

A crédit et aux conditions lors à déclarer. (986)

(526) Les héritiers de Théodore Couclet réexposeront en vente publique le mardi 2 octobre à 2 heures après-midi, en l'étude du notaire Bertrand, place St.-Pierre, une maison sise à Liège, rue des Gueldres, n. 115, aux conditions déposées en l'étude dudit notaire.

() Mardi 9 octobre 1827, à deux heures de relevée, le notaire Pâque exposera en vente aux enchères, en son étude rue St. Hubert, une bonne maison sise à Liège, rue derrière St. Jean Baptiste n. 738, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 22 mai dernier, dûment enregistré, les héritiers et représentans de feu Madame Duijckarts, née Ernst, feront procéder le 3 octobre prochain, à dix heures du matin, en présence de M. le juge de paix du canton de Limbourg, par le ministère du notaire Goor, en sa demeure à Henri-Chapelle, à ce commis, par ledit jugement, à la vente publique à l'extinction des feux des immeubles désignés ci-après:

Premier Lot. Un beau corps de ferme nommé Kollinhof, situé dans la commune d'Aubel, consistant en une maison, doubles étables, fournil et autres bâtimens d'exploitation, en très bon état, jardin légumier avec environ 6 bonniers des P.-B. et 3 prairies de 1ère. classe.

2^e Lot. Deux prairies contigues, nommée Drieschger, très bonnes, situées dans la commune de Montzen, longeant la grande route de Henri-Chapelle sur Maëstricht, d'une contenance de 2 bonniers 46 perches 34 aunes; plus, un petit bois taillis, tel qu'il se poursuit.

3^e Lot. Une belle et spacieuse maison, construite à neuf depuis peu d'années, couverte en ardoises, au centre du village de Henri-Chapelle, y ayant vue d'un bout à l'autre, très avantageusement située pour le commerce et tout autre usage, par ses débouchés que lui procure la grande chaussée à laquelle elle aboutit de Liège à Aix-la-Chapelle, avec un fournil sur la cour, jardin derrière, et une petite prairie de 13 perches 73 aunes, non compris le jardin.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. (15)

REVENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Vendredi cinq octobre prochain, à dix heures du matin, les tuteur et subrogé tuteur des enfans de feu Pierre Joseph Verhulst, et de Marguerite Joseph Grayet, son épouse, feront vendre publiquement par devant Monsieur le juge de paix du canton, par le ministère du notaire Lys, légalement commis en sa demeure à Verviers.

1^o Une belle maison, n. 763, située en Crapeaurue à Verviers propre à tout commerce, avec trois caves, deux cuisines, un four, une buanderie pompe, greniers avec tire-balles, cour, porte cochère, jardin avec issue rue derrière, le Rhin, ainsi qu'une place pour un pont ou lavoir, sur le canal.

2^o Une maison n. 792, rue Porte Céper, contigue à la précédente, restaurée à neuf, avec cour, occupée par Jean Noiret.

3^o Une maison n. 761, même rue, contigue à la précédente, occupée par le sieur Harje. Ces immeubles sont grevés de plusieurs capitaux en rente perpétuelle à trois pour cent. Il y a sûreté et facilité pour l'acquéreur.

Lesdits immeubles seront adjugés définitivement. La mise à prix fixée par la surenchère est de 21,315 florins.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignemens (44)